ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

15 FEV. 1996
89B34
A346

ENTRE LES SOUSSIGNES

- **Mademoiselle Angélina ABELLA**
  Née le 24 Février 1958 à Béziers
  Domiciliée Lotissement Le Garissou
  Boulevard du Garissou - 34500 BEZIERS

- **Mademoiselle Béatrice ABELLA**
  Née le 29 Mars 1962 à Béziers
  Domiciliée Lotissement Le Garissou
  Impasse Emile Borel - 34500 BEZIERS

Ci-après dénommées "les cédants",

D'UNE PART,

ET

- **Monsieur Gérard ABELLA**
  Né le 19 Décembre 1955 à Béziers
  Domicilié 36 ter, boulevard Pasteur
  34760 BOUJAN SUR LIBRON

- **Madame Christiane ABELLA**
  Née le 31 Mars 1957 à Béziers
  Domicilié 36 ter, boulevard Pasteur
  34760 BOUJAN SUR LIBRON

- **Monsieur Emile ABELLA**
  Né le 2 Juillet 1934 (Espagne)
  de nationalité française
  Domicilié 10, rue André Tannières
  La Crouzette - 34500 BEZIERS

- **Madame Christiane ABELLA**
  Née le 27 Septembre 1932 à Lavelanet
  Domiciliée 10 rue André Tannières
  La Crouzette - 34500 BEZIERS

- Monsieur François MAURY
  Né le 20 Juin 1960 à Béziers
  Domicilié 7 ter, rue Sébastopol
  34500 BEZIERS

- Monsieur Fabien ABELLA
  Né le 16 Novembre 1979 à Béziers
  Domicilié 36 ter, boulevard Pasteur
  34760 BOUJAN SUR LIBRON
  Représenté par Mr Gérard ABELLA

- Monsieur Florian ABELLA
  Né le 23 Novembre 1982 à Béziers
  Domicilié 36 ter, boulevard Pasteur
  34760 BOUJAN SUR LIBRON

Ci-après dénommés "les cessionnaires",

D'AUTRE PART,

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE PUIS CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

I - EXPOSÉ

Par acte sous seing privé en date à Béziers du 4 Janvier 1989, enregistré à la recette de Béziers-Ouest le 17 Janvier 1989 bordereau 34 n°11, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont la raison sociale est "ABELLA GERARD". Son siège fixé est actuellement fixé 36 ter, boulevard Pasteur à Boujan sur Libron (34760). Elle est immatriculée au RCS de Béziers sous le numéro B 349 274 944. Son capital est fixé à 50.000 Francs et est divisé en 500 parts de 100 Francs chacune réparties comme suit :

- à concurrence de 250 parts à Mr Gérard ABELLA ;
- à concurrence de 125 parts à Melle Angélina ABELLA ;
- à concurrence de 125 parts à Melle Béatrice ABELLA.

Par acte sous seing privé en date à Béziers du 4 Janvier 1989, Monsieur Gérard ABELLA, ou toute personne qu'il entendrait se substituer, a consenti à Mesdemoiselles Angélina et Béatrice ABELLA une promesse unilatérale d'achat de parts sociales pour une durée de 10 ans. Mesdemoiselles Angélina et Béatrice ABELLA ayant levé l'option, il est convenu ce qui suit

II - CONVENTION

CESSION

Par les présentes, Mademoiselle Angélina cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit les 125 parts qu'elle possède dans la société, comme suit :

- 75 parts à Fabien ABELLA
- 1 part à Christiane ABELLA
- 1 part à Emile ABELLA
- 48 parts à Gérard ABELLA

Par les présentes, Mademoiselle Béatrice ABELLA cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit les 125 parts qu'elle possède dans la société, comme suit :

- 75 parts à Florian ABELLA
- 1 part à Christiane ABELLA
- 1 part à François MAURY
- 48 Parts à Gérard ABELLA

Les cessionnaires seront propriétaires des parts cédées à compter de ce jour, ils auront seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribué auxdites parts.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations qui y sont attachés à compter de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

CA
FA. FA.

PRIX

GA.
FA
A.B.
AA

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 192,80 Francs par part cédée soit un prix total de 48.200 Francs versé à concurrence de :

- 24.100 Frs à Melle Angélina ABELLA
- 24.100 Frs à Melle Béatrice ABELLA

qui le reconnaissent et en consentent bonne et valable quittance aux cessionnaires.

E.A.
CA

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la société par le dépôt d'un original de l'acte de cession de part au siège social de la société, contre remise par le gérant d'un certificat de dépôt.

FORMALITES - POUVOIRS

La présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires au Greffe du Tribunal de Commerce de Béziers.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales.

FRAIS

Les frais et droits d'enregistrement des présentes et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige expressément.

FAIT A BEZIERS
LE 15 Décembre 1995
EN 5 ORIGINAUX.

LES CEDANTS

Angélina ABELLA
Lu et Approuvé

Béatrice ABELLA
Lu et approuvé

LES CESSIONNAIRES

Gérard ABELLA
Lu et approuvé

Florian ABELLA
Lu et approuvé

Fabien ABELLA
Lu et approuvé

François MAURY
Lu et approuvé

Christiane ABELLA
Lu et approuvé

Christiane ABELLA
Lu et approuvé

Emile ABELLA
Lu et approuvé